

Recommandations de la Coalition du budget vert pour le budget 2015

**Présentation au Comité permanent des finances de la Chambre des communes
dans le cadre des consultations prébudgétaires 2014**

Le 6 août 2014

Membres de la CBV

Études d'oiseaux Canada

Association canadienne du droit de l'environnement

Société pour la nature et les parcs du Canada

Fondation David Suzuki

Canards illimités Canada

Ecojustice Canada

Centre d'action écologique

Les Amis de la Terre

Greenpeace Canada

Institut international du développement durable

Nature Canada

Conservation de la nature Canada

Institut Pembina

WWF-Canada

Sommaire et introduction

L'environnement est au cœur de la prospérité des Canadiens

Active depuis 1999, la **Coalition du budget vert (CBV)** regroupe 14 des organismes (*énumérés en page couverture*) les plus importants voués à la conservation et l'environnement au Canada, qui représentent plus de 600 000 Canadiens, afin de présenter une analyse des enjeux les plus urgents concernant la durabilité de l'environnement au Canada et de présenter des recommandations au gouvernement fédéral quant aux possibilités stratégiques sur les plans fiscal et budgétaire.

La Coalition du budget vert a salué les progrès accomplis par le gouvernement du Canada depuis quelques années dans les domaines de la réforme des subventions, de la conservation de la nature, de l'eau douce et des infrastructures vertes, en particulier pour les collectivités des Premières Nations.

Pour faire fond sur ces progrès, la Coalition du budget vert présente trois recommandations principales.

1) Accélérer la création d'emplois dans le secteur des énergies propres et assurer un leadership en matière de changement climatique en prévoyant la mise en oeuvre d'une série de mesures fiscales intégrées.

2) Tirer parti de l'annonce par le gouvernement fédéral d'un Plan de conservation national en s'attardant sur la réalisation des engagements internationaux du Canada en matière de conservation de la nature, les objectifs 2020 d'Aichi pour la biodiversité.

3) Assurer un environnement sain pour tous les Canadiens en créant de nouveaux organismes à l'image d'organismes similaires aux États-Unis, comme une commission d'enquête, un comité fédéral-provincial-territorial et un bureau, pour faire avancer l'équité en matière de santé de l'environnement.

La mise en oeuvre de ces recommandations de la CBV pourrait mener à des progrès cruciaux touchant chacun des thèmes des consultations prébudgétaires du Comité des finances.

- ☹ Accroître la compétitivité des entreprises canadiennes et optimiser les emplois pour les Canadiens, en mettant de l'avant un plan d'action intégré visant à favoriser les emplois dans le secteur des énergies propres et à assumer un leadership en matière de changement climatique.
- ☹ Équilibrer le budget fédéral, en produisant des revenus pour financer des initiatives dans le secteur des énergies propres.
- ☹ Assurer la sécurité et la prospérité des collectivités, en créant de grands avantages sur le plan de l'économie, de l'environnement et de la santé grâce à toutes les recommandations.
- ☹ Soutenir les familles et aider les Canadiens vulnérables, en procédant à une institutionnalisation des priorités de l'équité en matière de santé environnementale.

- ☹ Améliorer les régimes canadiens de taxation et de réglementation, en apportant des modifications ciblées de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Recommandations principales détaillées

1) Accélérer la création d'emplois dans le secteur des énergies propres et assurer un leadership en matière de changement climatique

Le secteur des technologies propres est probablement le secteur dont la croissance est la plus rapide à l'échelle mondiale. La capitalisation boursière est estimée à 170 milliards US \$¹ et la croissance, à environ 20 % par année. L'accélération des progrès en matière d'innovation et de commercialisation des énergies propres au Canada pourrait permettre d'obtenir une part de ce

marché et mener à des avantages considérables à court et à moyen terme sur le plan des emplois, des activités économiques et des recettes fiscales et lancer le Canada et sa population sur la voie de la réussite et de la prospérité au cours des prochaines décennies. Fait tout aussi important, l'accélération des progrès dans ces domaines pourrait beaucoup contribuer, au Canada et partout dans le monde, à l'atténuation des changements climatiques dangereux.

Les changements climatiques représentent un grave problème pour le Canada et les pays du monde entier. Ils menacent la santé et la sécurité de millions de Canadiens, de milliards de personnes dans le monde et une bonne partie de la nature et de la biodiversité si chères aux Canadiens. Bon nombre d'analyses crédibles ont laissé entendre que le coût de mesures préventives est très inférieur aux coûts probables de l'inaction². Par exemple, selon le récent rapport de l'International Panel on Climate Change, les avantages partagés potentiels et les effets positifs de l'atténuation, comme l'amélioration de la santé humaine et des écosystèmes, des ressources en quantité suffisante et une sécurité énergétique accrue, dépassent les coûts potentiels. Des interventions précoces et ambitieuses pour limiter le réchauffement à 2°C sont toutefois nécessaires, car au-delà de ce niveau, les incidences sont plus susceptibles d'être graves et irréversibles. Le Canada, qui figure parmi les pays les plus riches du monde et qui est l'un des plus grands producteurs d'émissions de gaz à effet de serre par rapport à sa population, a la responsabilité et la possibilité de jouer un rôle de leadership à l'échelle nationale et mondiale pour limiter les changements climatiques dangereux.

Un grand nombre de mesures fédérales sont essentielles pour favoriser les progrès dans le domaine des technologies propres et des changements climatiques. La mise en oeuvre de même quelques-unes de ces mesures entraînera des avantages considérables sur le plan économique et environnemental.

La CBV prie donc instamment le gouvernement fédéral de mettre en oeuvre un plan d'action solide et complet pour favoriser les énergies propres et lutter contre les changements climatiques, notamment les mesures suivantes.

Mesures prioritaires

1. Créer un fonds pour la technologie dans le cadre de l'approche réglementaire du gouvernement secteur par secteur à la pollution par les gaz à effet de serre, selon lequel une partie ou la totalité des revenus provenant de ce fonds seraient investis dans des mesures de réduction des émissions à court terme (comme celles décrites ci-dessous), en apprenant des expériences menées en Alberta, en Colombie-Britannique et au Québec, et en offrant des incitatifs fiscaux pour l'innovation.
2. Faire avancer la production, la transmission et l'utilisation des énergies propres :

a. Modifier les catégories 43.1 et 43.2 du *Règlement de l'impôt sur le revenu* de façon à inclure les dépenses liées aux immobilisations corporelles indépendantes de stockage d'énergie, pour tous les types de stockage d'électricité.

¹ EY (Ernst & Young Global Limited), août 2013, *Cleantech industry performance 2013 report*. http://www.ey.com/GL/en/Newsroom/News-releases/News_Global-cleantech-industry-grows-by-value-and-size.

²Voir par exemple : *Risky Business: The Economic Risks of Climate Change in the United States* (juin 2014), <http://riskybusiness.org/report/overview/executive-summary>; TD Economics, et *Natural Catastrophes: A Canadian Economic Perspective* (avril 2014), <http://www.td.com/document/PDF/economics/special/NaturalCatastrophes.pdf>.

b. Investir dans les infrastructures et les incitatifs pour l'adoption graduelle de modes de transport à faible émission de carbone (p. ex. véhicules électriques).

3. Jouer un rôle de chef de file dans les négociations internationales pour obtenir des engagements mondiaux réalisables à l'égard de l'atténuation des changements climatiques dangereux, y compris des fonds annuels de 400 millions \$ en 2015 et en 2016 pour l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation dans les pays en développement, par le truchement du Fonds climatique vert et de la Coalition pour le climat et l'air pur.

Mesures importantes

4. Protéger les Canadiens, et notre environnement unique, contre les phénomènes météorologiques de plus en plus volatiles, c'est-à-dire :

a. Investir des fonds additionnels dans des infrastructures remises en état et des écosystèmes conservés dans le but d'atténuer les effets des phénomènes météorologiques extrêmes.

b. Accorder une grande importance aux critères environnementaux, particulièrement les émissions de gaz à effet de serre, dans l'évaluation et l'approbation des propositions de financement de projet.

5. Réduire davantage les incitatifs fiscaux inefficaces dans les secteurs du pétrole et du gaz et de l'exploration minière.

2) Respecter les engagements du Canada en matière de conservation de la nature

En mai 2014, le gouvernement a annoncé la création d'un Plan national de conservation, pour offrir un soutien apprécié à d'importants programmes de conservation, notamment des investissements élevés dans la gestion des terres privées par le truchement du Programme de conservation des zones naturelles, et des milieux humides ainsi qu'un soutien pour les zones de protection marine.

Fort de ces premières étapes, nous recommandons que le gouvernement fédéral concentre ensuite ses efforts sur la réalisation des objectifs en matière de conservation d'ici 2020³ adoptés par le Canada et la collectivité internationale. Ces objectifs sont considérés comme les prochaines étapes essentielles à la préservation des systèmes naturels dont dépend la survie des humains. Le Canada s'est notamment engagé à protéger au moins 17 % des terres et de l'eau douce de son territoire et 10 % de ses océans grâce à l'établissement d'un réseau bien géré de zones de protection marines d'ici 2020. Seulement 10 % du paysage canadien et 1 % de nos océans sont actuellement protégés. Puisque les gouvernements (fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones) gèrent environ 90 % de nos terres et de nos océans, nous recommandons d'accorder une attention particulière à la protection des eaux et des terres publiques du Canada, une lacune notable de la première phase du plan de conservation du gouvernement fédéral.

³ Appelés Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (**Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique**) et adoptés sous l'égide de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies.

Pour renforcer le Plan de conservation national, la CBV recommande ce qui suit:

1. Un investissement de 20 millions \$ par année durant cinq ans pour **offrir un soutien**

scientifique au secteur de la conservation dans l'optique d'aider toutes les administrations à réaliser les objectifs d'Aichi, en particulier :

- effectuer des évaluations scientifiques des aires de grande valeur sur le plan de la conservation dans chaque écozone du Canada;
- cerner les lacunes du réseau actuel de zones de protection, et offrir une orientation scientifique aux initiatives de planification de conservation régionale pour combler ces lacunes;
- offrir un soutien scientifique afin de s'attaquer aux principaux problèmes dans le domaine de la conservation, par exemple la diminution des populations d'oiseaux insectivores.

Ce financement pourrait être optimisé par un soutien aux centres universitaires d'excellence en conservation en vue de réunir des universitaires et d'autres scientifiques et du financement dont l'objectif initial sur cinq ans serait d'utiliser les meilleurs moyens scientifiques pour atteindre les objectifs de conservation d'Aichi.

2. Un investissement de 40 millions \$ par année durant cinq ans pour renouveler le financement des mesures d'application de la *Loi fédérale sur les espèces en péril* dont l'élimination est actuellement prévue pour mars 2015.

Comme l'a souligné le commissaire fédéral à l'environnement dans son rapport de l'automne 2013, il existe encore un arriéré considérable des documents de rétablissement des espèces en retard, et des lacunes sur le plan des outils de politique nécessaires pour que les intervenants puissent mettre en oeuvre leurs propres mesures de protection pour les espèces. Cet investissement fédéral, qui représente une légère augmentation par rapport au montant antérieur de financement renouvelé dans le budget 2012, vise à éliminer cet arriéré.

3. Un investissement de 60 millions \$ par année pour faire preuve de leadership dans le domaine des zones de protection fédérales :

Un montant de 40 millions \$ par année, sur une base permanente, **pour achever le réseau de parcs nationaux et assurer des ressources suffisantes aux programmes de conservation fondés sur la science de Parcs Canada.**

Un montant de 20 millions \$ par année pour compléter les réserves nationales de faune proposées et pour entretenir et gérer les réserves établies.

La CBV encourage le gouvernement fédéral à débloquer d'autres fonds pour la conservation marine, les pêches, les oiseaux migrateurs et les milieux humides pour assurer que les interventions dans ces secteurs favorisent la réalisation des Objectifs d'Aichi.

3) Un environnement sain pour tous les Canadiens

Selon des preuves de plus en plus nombreuses, les Canadiens à faible revenu et membres d'une minorité sont assujettis à des niveaux disproportionnés de dangers environnementaux pour la santé qui sont évitables (c.-à-d. pollution, dégradation de l'environnement et effets des changements climatiques).

Pour assurer un environnement sain pour tous les Canadiens, la CBV recommande que le gouvernement du Canada prenne les mesures suivantes.

Mettre sur pied une commission d'enquête sur les inégalités en matière de santé de l'environnement qui aurait la mission suivante :

- examiner le fardeau pour les collectivités vulnérables et désavantagées au Canada que représentent les dangers environnementaux pour la santé qui sont évitables, ainsi que les inégalités touchant l'accès aux avantages d'un environnement sain;
- évaluer la mesure dans laquelle il serait possible de remédier à de telles inégalités;
- déterminer les mécanismes permettant d'assurer que tous les Canadiens bénéficient d'une protection et d'avantages égaux et fixer des priorités à cet égard.

Créer un comité fédéral-provincial-territorial de haut niveau sur l'équité en matière de santé de l'environnement pour :

- diriger des efforts coordonnés visant l'intégration de l'équité en matière de santé de l'environnement dans tous les programmes, les politiques et les activités pertinents du gouvernement;
- faciliter la participation intergouvernementale pour la mise en oeuvre des recommandations de la Commission.

Établir un Office l'équité en matière de santé de l'environnement pour :

- soutenir l'évaluation continue des dangers environnementaux pour la santé qui sont évitables et les avantages pour la santé des collectivités vulnérables et désavantagées au Canada des mesures de protection de l'environnement;
- piloter des activités pour intégrer l'équité en matière de santé de l'environnement dans tous les programmes, politiques et activités pertinents du gouvernement;
- apporter un appui administratif au Comité.

_

Coûts estimatifs

- *Commission d'enquête : 30 millions \$ sur trois ans.*
- *Bureau (et Comité): 30 millions \$ par année.*

Mesures complémentaires

- Modifier le paragraphe 118.2(2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour y inclure, en tant que frais médicaux admissibles, des mesures d'atténuation des effets du radon prises par des experts certifiés dans le cadre d'un programme national de compétence en matière de radon,

dans les maisons où des tests effectués sur trois mois indiquent un niveau de radon supérieur au niveau acceptable indiqué dans les lignes directrices fédérales.

- Prolonger au-delà de mars 2016 le financement du Programme de réglementation de la qualité de l'air et du Plan de gestion des produits chimiques.

Équilibrer les règles du jeu pour le traitement fiscal des ressources naturelles

La CBV encourage le gouvernement à se servir de la réforme des subventions et la réforme écologique des prix pour « équilibrer les règles du jeu » de manière à ce que le traitement fiscal des ressources naturelles soit équitable.

1) Faire en sorte que le traitement fiscal par les gouvernements de l'exploration, de l'épuisement, de la conservation et du recyclage des diverses ressources naturelles soit équitable (notamment prendre en compte la valeur sur le marché, la rareté et les incidences sur la santé humaine et l'environnement), ou favoriser les ressources et les processus dont les incidences du cycle de vie sont plus positives.

2) Faire en sorte que les Canadiens soient compensés équitablement pour l'épuisement des ressources naturelles non renouvelables.

3) Faire en sorte que les prix du marché pour les biens et services « disent la vérité environnementale » en correspondant de manière exacte aux valeurs réelles ainsi qu'aux coûts et avantages financiers, environnementaux et sociaux, calculés sur l'ensemble du cycle de vie, liés à la mise au point, la production, le transport, la vente, l'utilisation et l'élimination.

L'application du principe du « pollueur-payeur »⁴ est au cœur de ces stratégies. La CBV a salué l'intention du gouvernement qui «enchâssera dans la loi le principe du pollueur-payeur »^{5,6}.

Recommandations complémentaires

La CBV prévoit aussi formuler des recommandations complémentaires sur ce qui suit :

- 1) Principes pour un Canada durable, y compris des stratégies pour « l'écologisation de l'économie du Canada ».
- 2) Renforcer la capacité scientifique du Canada.
- 3) Protéger l'eau douce du Canada.
- 4) Statistiques relatives à l'environnement.
- 5) Régimes de responsabilité pour les activités extracôtières dans l'Arctique, l'énergie nucléaire et le transport par chemin de fer.

Toutes les recommandations ci-dessus seront décrites plus en détail dans les Recommandations relatives au budget 2015 de la CBV, à paraître à l'automne 2014 (version préliminaire avant septembre).

Renseignements :

Andrew Van Iterson, gestionnaire, Coalition du budget vert
613-562-8208, poste. 243, avaniterson@naturecanada.ca

⁴ Le 29 mai 2007, le ministre de l'Environnement John Baird réaffirmait l'engagement du gouvernement envers ce principe en déclarant devant le Comité permanent de l'environnement et du développement durable que le gouvernement « croit que les pollueurs doivent payer ». <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=2977081&Mode=1&Language=F>.

⁵ Discours du Trône (16 octobre 2013), <http://www.speech.gc.ca/fra/discours-integral>

⁶ Voir Ressources naturelles Canada (18 juin 2013). [Coopération fédérale-provinciale en vue de moderniser le régime de responsabilité lié à l'exploration et l'exploitation du pétrole et du gaz extracôtiers](http://www.rncan.gc.ca/salle-medias/communiqués/2013/1744), communiqué de presse, <http://www.rncan.gc.ca/salle-medias/communiqués/2013/1744>